



LA PANDÉMIE GRIPPALE

Quand une épidémie affecte une grande partie de la population...

Historique

1918-1919 : grippe espagnole - 40 millions de morts

1957 : grippe asiatique - 4 millions de morts

1968 : grippe de Hong-Kong - 2 millions de morts

Signes d'alerte

La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition d'un nouveau virus de la grippe non couvert par les vaccins actuels.

Signes cliniques

Il s'agit d'une grippe classique (fièvre élevée, toux, courbatures) avec une possibilité d'évolution vers une atteinte respiratoire sévère voire d'autres manifestations graves.

La transmission se fait par voie aérienne (toux, éternuements, postillons), par les mains contaminées et les surfaces inertes contaminées.

Répercussions dans les entreprises :

- Diminution des effectifs de salariés sur les lieux de travail (jusqu'à 40% d'absentéisme)
- Défaillance des fournisseurs et difficultés d'approvisionnement
- Perturbation des services sensibles (banques, courrier, énergie, eau, communication, transports).

CONDUITES À TENIR

AU NIVEAU COLLECTIF

- ▶ Élaborez avant l'épidémie un plan de continuité pour l'entreprise afin de se préparer à travailler en mode dégradé : il faut s'organiser pour maintenir les activités essentielles de l'entreprise avec un personnel réduit
- ▶ Formez et informez le personnel à l'ensemble des mesures prévues pour garantir une application correcte des consignes de sécurité et de protection
- ▶ Mettez à disposition des essuie-mains en papier et des poubelles à couvercle actionnées par une pédale

En cas d'épidémie de grippe :

- ▶ Aérez les locaux aussi souvent que possible
- ▶ Mettez des masques FFP2 ou chirurgicaux à disposition de vos salariés
- ▶ Diminuez la possibilité de présence simultanée des personnes en privilégiant le téléphone, le courrier électronique et les visioconférences et évitez les réunions n'ayant pas une importance majeure

AU NIVEAU INDIVIDUEL

Pour vous protéger des virus, les règles d'hygiène générale restent en vigueur :

- ▶ Lorsque que vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir à usage unique

- ▶ Lavez-vous les mains correctement avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydro-alcoolique et plus souvent :
 - après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
 - après tout contact avec des surfaces potentiellement contaminées (transports en commun, rampes d'escalier, poignées de porte, clavier d'ordinateur...)
 - après un contact direct avec une personne susceptible d'être atteinte d'une maladie infectieuse
 - avant et après avoir mangé et préparé un repas
 - avant et après tout passage aux toilettes
- ▶ Évitez de porter vos mains au visage si vous n'êtes pas sûr(e) de leur propreté
- ▶ Privilégiez les mouchoirs jetables

Si vous présentez des symptômes grippaux, ne vous rendez pas à votre travail sans avoir contacté votre médecin traitant.

En cas d'épidémie de grippe :

- ▶ Gardez vos distances (au moins 2 mètres) : ne faites pas la bise, ne serrez pas les mains
- ▶ Évitez les lieux fréquentés par le public et les transports en commun. Si vous y êtes contraint, mettez un masque
- ▶ Réfermez les robinets avec un essuie-mains en papier
- ▶ Mettez un masque de protection de type chirurgical pour éviter de contaminer ou un masque de type FFP2 si vous êtes en contact rapproché avec un malade

EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

> dossiers > risques-infectieux
> pandémie-grippale

Une question sur la gestion de la grippe dans votre entreprise ?

Votre médecin du travail reste plus que jamais votre interlocuteur privilégié.

▶ N°Vert 0 800 002 156
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises